



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 71399

### Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement sur la diffusion des documents d'information à l'attention des parlementaires. Les documents des différents ministères, ceux de la Cour des comptes et ceux des différents organismes d'État ne sont plus systématiquement envoyés aux parlementaires mais sont désormais accessibles sur internet, ce qui pose un problème pour le travail législatif des parlementaires. Aussi, il serait souhaitable que, pour les documents qui relèvent de la compétence du Parlement, les députés soient au moins informés par courrier ou par mail de leur publication et de leur contenu. Il lui demande ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

La bonne transmission aux parlementaires des documents élaborés par les administrations et par les institutions qui contribuent au contrôle de l'action du Gouvernement est un enjeu essentiel pour la mise en oeuvre de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui a consacré la fonction de contrôle et d'évaluation des deux assemblées. Ces documents sont, d'ores et déjà, transmis dans les plus brefs délais par les institutions concernées, dont certaines sont indépendantes du Gouvernement, aux services des assemblées, qui sont chargées de les mettre à la disposition des parlementaires. Il n'appartient pas, dans ce contexte, au Gouvernement d'intervenir dans des processus qui relèvent de la compétence de chacune des assemblées, a fortiori s'agissant des documents élaborés par des organismes dont l'indépendance est constitutionnellement reconnue, à l'instar de la Cour des comptes, ou par des autorités administratives indépendantes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71399

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** Relations avec le Parlement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 décembre 2014](#), page 10465

**Réponse publiée au JO le :** [17 février 2015](#), page 1213